

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

AD. COSTE

L'avenir de la richesse agricole en France. Les conditions de son développement

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 119-145

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__119_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

L'AVENIR DE LA RICHESSE AGRICOLE EN FRANCE.

LES CONDITIONS DE SON DÉVELOPPEMENT.

I.

La richesse mobilière et la richesse immobilière.

Lorsqu'on observe le mouvement de notre richesse nationale depuis le commencement de ce siècle, on est frappé du développement rapide de la fortune mobilière (1) et de la marche beaucoup plus lente de la fortune immobilière. Il semble qu'il y ait là deux richesses différentes, et l'on est tenté de les opposer l'une à l'autre.

Notre distingué confrère, M. Alfred Neymarck, a tiré heureusement parti de cette opposition pour appuyer, devant la commission extra-parlementaire du cadastre, l'urgence de la réforme qui établirait « la sécurité de la possession, le bon marché et la rapidité des échanges de la propriété foncière », permettant à celle-ci de suivre désormais une progression plus normale.

Cette conclusion est celle de la commission du cadastre presque tout entière; car elle est composée d'hommes très éclairés, très libéraux, très progressistes. Néanmoins, un certain nombre d'esprits restent encore incertains des résultats à espérer de la réforme proposée. Ils conservent le sentiment un peu confus que l'extension de la richesse immobilière est limitée par l'étroitesse du sol sur lequel elle est assise; tandis que l'accroissement de la richesse mobilière pourrait être presque indéfini, parce qu'elle formerait en quelque sorte une richesse de superposition, dont les étages s'accumuleraient les uns sur les autres.

Je ne pense pas que cette idée réponde exactement à la réalité des choses. Il importe, à mon avis, de se rendre compte des causes encore plus accidentelles que nécessaires qui ont amené le développement extraordinaire de la fortune mobilière. Après cet examen, on restera, je crois, convaincu que l'avenir s'ouvre encore plus largement à la richesse immobilière, et notamment à la richesse agricole, qu'à la richesse mobilière proprement dite.

Tout d'abord, tâchons de préciser le sens des mots qu'on emploie.

Si je ne craignais de risquer un paradoxe, je dirais que la richesse mobilière n'est en général qu'une forme de la propriété immobilière, car elle représente des immeubles, des terrains, des constructions, beaucoup plus que des meubles, des outillages et des approvisionnements. La richesse mobilière comprend une partie de la propriété bâtie, celle qui est possédée soit par les sociétés d'actionnaires, soit par les emprunteurs hypothécaires du Crédit foncier de France. Elle embrasse, en outre, l'ensemble de cette propriété mixte, ni bâtie ni agricole, que j'appellerais

(1) La fortune mobilière (nulle, pour ainsi dire, au commencement du siècle), peut être évaluée aujourd'hui à environ 80 milliards, rien qu'en valeurs mobilières. Dans l'annuité successorale de 1889, les biens meubles sont compris pour 3 milliards 78 millions; les immeubles pour 2 milliards 922 millions. (Commission du cadastre. séance du 12 novembre 1891.)

volontiers *terrassière*, et qui consiste en chemins de fer, canaux, ports, mines, etc. Le surplus est formé des titres relatifs aux dettes publiques françaises et étrangères.

Quant à la richesse immobilière, elle comprend la plus grande partie de la propriété bâtie, celle qui n'est pas mobilisée sous forme d'actions et d'obligations, et toute la propriété agricole.

Si notre fortune mobilière s'est tellement accrue en ce siècle, il faut l'attribuer à certains concours de circonstances d'un caractère contingent, ou même aux fautes de gestion et aux désastres que nous avons subis, encore plus qu'au développement des capitaux réels.

Il y a lieu tout d'abord de signaler l'énorme accroissement de notre dette publique. Depuis quarante ans, on peut évaluer son augmentation à 26 ou 27 milliards (1). Sans doute, il est résulté de ce chef des travaux utiles, des routes, des canaux, des ports, des édifices, des écoles, etc.; mais aussi combien n'y aurait-il pas à dénoncer de dépenses de luxe, de déficits budgétaires, de dépenses de guerre ou d'entretien de la paix armée! Je n'insiste pas sur ce chapitre qui est, pour nous, particulièrement douloureux. En tout cas, ce n'est point dans cette sorte d'accroissement de la richesse mobilière que nous pourrions chercher la mesure de la progression de notre fortune réelle.

En second lieu, il faut constater la multiplication des sociétés par actions et l'institution du Crédit foncier. Par l'effet de ces procédés financiers, une partie de la propriété bâtie est passée de la catégorie de la richesse immobilière dans celle de la richesse mobilière. Il n'y a là qu'un simple transfert, dont on ne tient même pas un compte régulier; car le même immeuble figure bien souvent dans les deux catégories à la fois. C'est ainsi, par exemple, que les biens-fonds hypothéqués au Crédit foncier de France sont, pour moitié de leur valeur, représentés dans la richesse mobilière par les obligations du Crédit foncier, tandis qu'ils continuent pour leur totalité à suivre le régime de la richesse immobilière entre les mains de leurs propriétaires.

En troisième lieu, vient la grande œuvre de notre réseau de chemins de fer. Celle-ci représente 13 milliards de capitaux effectifs, qui ont motivé une création correspondante d'actions, d'obligations et de titres d'annuités. En y joignant 2 milliards peut-être de valeurs houillères, gazières et industrielles (2), voilà la véritable augmentation de richesse, en capitaux réels, appartenant en propre à la fortune mobilière domiciliée en France.

(1)	Capital nominal des rentes au 1 ^{er} janvier 1852 (millions).	5,516.2
	Au 1 ^{er} juillet 1889	25,157.0
	Accroissement.	19,640.8
	Dette du Trésor, presque entièrement nouvelle depuis quarante ans, évaluée par M. Stourm, en 1888, à 4 milliards ou	4,500.0
	Dette départementale et communale	3,500.0
	Soit un total approximatif de.	27,640.8

(Chiffres empruntés à la *France économique*, de M. A. de Foville.)

(2) En dehors des chemins de fer, des institutions de crédit et des assurances, on ne relève sur la cote de la Bourse de Paris en 1891, que 117 sociétés de transports, de gaz, d'eaux, de houillères, de mines, etc., fonctionnant en France, avec un capital *nominal* de 1,440,709,500 fr. d'actions et de 904.552,800 fr. d'obligations.

En quatrième lieu, il faut mentionner les nombreuses naturalisations de valeurs étrangères à la Bourse de Paris (20 milliards d'après M. Neymarck), ainsi que les créations de sociétés françaises opérant à l'étranger ou dans les colonies (1). Tout ceci représente assurément une augmentation de fortune, mais qui ne correspond pas à un accroissement de capitaux réels dans notre pays même. L'augmentation de cette dernière catégorie de la richesse mobilière ne mesure, à vrai dire, que l'exportation de nos capitaux.

En résumé, quelques milliards d'immeubles entrés dans le domaine des sociétés par actions, 26 ou 27 milliards d'accroissement de la dette publique ou locale, 15 milliards de chemins de fer et d'industries diverses, 20 milliards de capitaux exportés : telle serait la décomposition et l'explication à la fois du grand mouvement progressif de la richesse mobilière depuis quarante ou cinquante ans. De ces éléments divers, nous pouvons principalement retenir le chiffre de 15 milliards, afférent aux chemins de fer et à l'industrie, comme marquant la part la plus réelle du développement des capitaux particuliers en France.

Quel progrès avons-nous à mettre en regard au compte de la richesse immobilière ? Il tient en deux chiffres :

- 1° Une plus-value de 29 milliards sur la propriété bâtie ;
- 2° Une plus-value de 28 1/2 milliards sur la propriété non bâtie.

Les deux propriétés réunies se sont accrues de 58 milliards environ, ou de 72 p. 100, en quarante années (2).

Or il s'agit ici d'une richesse bien réelle et absolument française. Nous voyons donc que le développement de la fortune immobilière peut fort bien soutenir la comparaison avec celui de la fortune mobilière, surtout si l'on fait abstraction de notre exportation de capitaux à l'étranger.

Mais je vais me heurter à une objection. Cette exportation des capitaux, peut-on dire, est un fait inéluctable, dont il n'est pas possible de ne pas tenir grand compte ; et tant qu'il se produira, le mouvement de la richesse mobilière risquera de l'emporter sur le mouvement de la richesse immobilière.

Je répondrai à cette objection que l'exportation des capitaux français à l'étranger, qui est si caractéristique de notre époque, tient, en définitive, au même élan industriel qui nous a fait construire les chemins de fer. Notre génération a assisté à ce grand phénomène économique de l'application de la vapeur aux moyens de transport : chemins de fer, navigation à vapeur, canaux, ports et docks, etc. Voilà l'œuvre capitale des quarante dernières années. Quand nous l'avons eue suffisamment avancée dans notre pays, nous y avons collaboré de toutes nos forces dans les pays voisins et jusque sur les continents étrangers, soit en constituant de grandes sociétés qui entreprenaient les travaux de chemins de fer et autres en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Autriche et dans l'Amérique du Sud, soit en

(1) Voir, pour l'évaluation du montant des valeurs mobilières, la discussion qui a eu lieu à la Société de statistique de Paris (*Journal de la Société*, livraisons de juin et juillet 1888 et février 1889).

(2) De 1851-1853 à 1887-1889, pour le territoire *actuel* de la France (moins la Corse, le comté de Nice et la Savoie), la valeur vénale des propriétés bâties non publiques est passée de 19,279 millions 4 à 48,563 millions 6 : accroissement, 29.284 millions 2, ou 152 p. 100. — De 1851-1853 à 1879-1881, la valeur vénale de la propriété non bâtie, calculée pour le même territoire, était passée de 61,189 millions à 89,848 millions : soit un accroissement de 28,659 millions, dont 6,821 millions pour le département de la Seine et 21.838 millions (ou 36 p. 100) pour les autres départements.

prêtant directement aux gouvernements étrangers, notamment à la Russie et à la Hongrie, pour les mettre à même de construire leurs réseaux. De son côté, l'Angleterre contribuait puissamment à cette vaste révolution des transports en exportant ses capitaux aux États-Unis, au Canada, aux Indes et en Australie.

Aujourd'hui, cette entreprise internationale s'achève, du moins les parties les plus productives en sont faites, et nous avons vu les voies ferrées de l'étranger et les lignes rapides de navigation se retourner menaçantes contre nous, en rendant beaucoup plus active et beaucoup plus redoutable la concurrence des produits exotiques. Telle est, bien évidemment, l'origine de notre crise agricole, et la vraie cause de l'ardente réaction protectionniste qui s'en est suivie.

On peut dire, en définitive, que la souffrance de notre agriculture et les restrictions apportées en ce moment à la liberté commerciale attestent une rupture de l'équilibre économique, et sont une conséquence de cette disproportion que signalait notre ami Neymarck entre le développement de la richesse mobilière et celui de la richesse immobilière.

Comment sortirions-nous de cette crise ? Comment reviendrons-nous à un équilibre durable ? Et en même temps quel débouché offrirons-nous à nos capitaux disponibles, pour les détourner de cette exportation incessante où ils risquent maintenant de s'engloutir dans des entreprises improductives, tout en se retournant contre la production française ? Apercevons-nous quelque vaste entreprise nouvelle, comparable à celle des chemins de fer, et capable de donner satisfaction à tous les intérêts ?

Oui, Messieurs, nous l'apercevons cette entreprise nouvelle, qui nous promet un grand développement de richesse, qui nous offre un immense débouché pour nos capitaux, et qui peut nous exonérer de la nécessité dangereuse des placements à l'étranger.

Je ne crains pas de dire que les découvertes qui ont été faites, ces derniers temps, dans le domaine de la chimie agricole, sont appelées à révolutionner le monde tout aussi profondément peut-être que la découverte de la vapeur.

Nous n'en sommes encore qu'au début de cette rénovation de l'agriculture, mais ce que nous en savons déjà, ce que des exemples nombreux ont mis en lumière, c'est que l'emploi des engrais minéraux (phosphates et nitrates) peut augmenter considérablement notre richesse agricole. Que sera-ce quand nous connaîtrons mieux encore le rôle des ferments organiques, et l'emploi des antiseptiques contre les maladies parasitaires !

Parce que nous vivons dans cette période obscure de l'enfantement d'une grande découverte, parce que nous assistons aux tâtonnements inévitables des premières applications, nous n'accordons pas encore à la méthode scientifique nouvelle toute la foi qu'elle mérite, et nous restons indifférents aux conséquences extraordinaires qu'elle doit entraîner dans un temps prochain. Ainsi ont fait nos grands-pères quand on a parlé des premiers chemins de fer et des premiers bateaux à vapeur.

Et cependant, en dépit de Napoléon I^{er} et de M. Thiers, les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont causé une véritable révolution économique : ils ont rapproché de nous les richesses naturelles éparses dans le monde entier. Il s'agit aujourd'hui de multiplier cette richesse sur notre propre sol, sans recourir au déplacement : le bienfait sera peut-être encore plus grand.

Sans me borner à cette affirmation, je voudrais tâcher, dans la seconde partie de

cette étude, d'indiquer la plus-value qu'une exploitation intensive du sol peut procurer à la richesse agricole, et m'efforcer de chiffrer l'importance des capitaux que cette vaste entreprise réclame. Ici, Messieurs, j'ai à m'excuser de mon audace; je vous paraîtrai peut-être beaucoup trop familier avec les milliards; c'est une témérité grande dont je suis confus tout le premier; mais il faut avoir le courage de ses hypothèses. Au risque d'affronter des erreurs, il importe de préciser sur le papier ce qui, autrement, reste à l'état confus dans la discussion; et l'on n'a point perdu son temps si l'on réussit à provoquer d'utiles rectifications.

II.

La richesse agricole et ses plus-values possibles (1).

De la statistique administrative effectuée en 1879-1881, en n'employant que les données relatives au territoire agricole (terres, prés, vignes, bois et cultures diverses), on peut extraire les deux chiffres suivants (A) :

83 milliards 1/2 de valeur vénale;

2 milliards 600 millions de revenu net ou de valeur locative.

Depuis lors, et en raison de la crise agricole et viticole dont nous avons souffert, il est certain que ces valeurs ont dû se réduire. Dans quelle mesure exactement? Il est difficile de le préciser. Cependant, à en juger par les chiffres de la production que je rappellerai tout à l'heure, il ne paraît pas probable que la valeur du domaine agricole soit tombée au-dessous de 72 milliards. Ce serait une dépréciation de 10 à 11 milliards ou d'un huitième, sur tout l'ensemble (terres, prés, vignes et bois), par rapport aux évaluations de 1881.

Ce qu'il faudrait maintenant mettre en lumière, ce sont les éléments de plus-value que comporte ce territoire cultivable. Je ne saurais, bien entendu, les faire tous ressortir, je laisserai notamment de côté ce qui concerne les bois et les terres encore incultes (2); je n'envisagerai que les plus-values à obtenir: 1° des vignes; 2° des terres cultivées en froment; 3° des jachères à utiliser; 4° de l'amélioration générale de notre culture.

§ 1^{er}. — *Les vignes.*

Quand on examine depuis trente ans la succession des récoltes de vin (B), on reconnaît que la production a atteint son apogée en 1871-1875, période durant laquelle elle a atteint une moyenne annuelle de 59,617,000 hectolitres ayant une valeur de 1,728 millions de francs. Durant la période quinquennale suivante, la moyenne annuelle était déjà tombée à 42,131,000 hectolitres et à 1,283 millions de francs. En sorte que l'enquête administrative de 1879-1881 pour la nouvelle évaluation du revenu foncier avait dû constater qu'un septième du vignoble, affaibli par le phylloxéra, n'avait plus qu'une valeur à l'hectare de 2,020 fr. au lieu de 3,401 fr., et qu'un dixième du vignoble, devenu complètement improductif, ne

(1) Les lettres majuscules dans le texte renvoient aux notes justificatives.

(2) Depuis l'établissement du cadastre, la superficie des terres incultes est passée du chiffre de 8,108,000 hectares à celui de 6,746.000 hectares, soit un gain de 1,362,000 hectares pour la culture. La charrue a encore évidemment des conquêtes à faire.

valait plus que 1,079 fr. à l'hectare. C'est en tenant compte de cette altération d'un quart du vignoble que l'administration en établissait la valeur vénale à 6,887 millions et le revenu net à 301 millions 1/2 (C).

Depuis 1880, le domaine viticole s'est encore réduit de 444,000 hectares, et les vignes subsistantes ont vu leur rendement décroître. La dépréciation de la terre qui résulte tant de l'arrachage des vignes que de leur moindre rendement semblerait pouvoir être évaluée, à la fin de 1889, à un montant de 1,300 millions de francs, en chiffres ronds (D).

A cette époque, il paraît bien qu'on ait atteint le maximum de la dépréciation.

Dès la fin de 1889, 30,000 hectares de vignes étaient défendus par la submersion, 58,000 par le sulfure de carbone, 9,000 par le sulfo-carbonate de potassium, 271,122 hectares avaient été replantés. On peut dire aujourd'hui que l'on est maître du fléau. Le phylloxéra ne triomphe plus désormais que là où il n'a devant lui que l'ignorance, l'indécision ou le manque de capitaux.

Le prix du traitement des vignes est évidemment très variable, d'après la violence de l'invasion, la nature du terrain et les prix de la main-d'œuvre ou des insecticides. Voici néanmoins quelques indications. — M. Jaussan, vice-président du comice agricole de Béziers, appliquait, en 1888, 250 kilogr. de sulfure de carbone par hectare; suivant qu'on employait ou non la charrue sulfureuse, le prix de revient était de 120 à 160 fr. par hectare. — M. Cheysson, qui, dans le Haut-Beaujolais, à Chiroubles (Rhône), a formé un syndicat de 148 propriétaires pour une étendue de 250 hectares, évalue le traitement par le sulfure de carbone (200 kilogr.), avec la main-d'œuvre et la fumure complémentaire, à 200 ou 220 fr., et le traitement contre le mildew à 38 fr. — En Bourgogne, M. Bocquet a préservé les grands crus de Corton, Clos-Vougeot, Montrachet, Pommard, etc., en appliquant par hectare 165 kilogr. de sulfure de carbone et 130 litres d'essence de pétrole. Ce traitement renouvelé deux fois coûte 338 fr. par hectare. En y ajoutant les traitements contre la pyrale et contre le mildew, la dépense annuelle est de 428 fr. par hectare, en sus des anciens frais de culture; mais ces vignobles précieux ont conservé toute leur vigueur et toute leur productivité.

Les vignobles français menacés ne sont pas tous d'une aussi grande valeur que ceux que je viens de citer, ni aussi violemment attaqués non plus. On peut dès lors admettre que la dépense du traitement préservatif ne dépasserait pas en moyenne 250 à 300 fr. par hectare, y compris la fumure complémentaire, car l'épuisement de la terre paraît être pour beaucoup dans l'invasion des maladies épidémiques.

A quelle étendue ce traitement devrait-il être appliqué? Là encore, nous sommes contraints à une hypothèse. On peut remarquer que de 1871-1875 à 1886-1889, le rendement moyen par hectare pour toute la France s'est abaissé en chiffres ronds de 25 à 15 hectolitres: il semble qu'on puisse en inférer que les deux cinquièmes de nos vignes sont atteintes par les diverses maladies.

Cela revient à dire qu'il faudrait dépenser annuellement 250 à 300 fr. sur 750,000 hectares, soit une somme de 200 millions sur les vignes menacées. En prévoyant, en outre, une dépense de 50 à 100 fr. d'engrais par hectare (1) sur les 1,126,000 hectares qui sont indemnes actuellement, mais dont il faut prévenir

(1) M. Grandcau évalue à 43 fr. par an et par hectare la dépense nécessaire pour la fumure des vignes, et au double pour les sols très pauvres. (*Études agronomiques*, 3^e série, p. 166.)

l'épuisement, c'est une autre somme annuelle de 100 millions, formant avec la première un total de 300 millions.

Il faut prévoir enfin la dépense de reconstitution des 444,000 hectares de vignes arrachées ou détruites depuis 1880, à 1,000 fr. par hectare (en plants français [1]), soit en chiffres ronds 500 millions.

Moyennant 500 millions de dépense une fois faite et 300 millions de supplément de frais annuels, il semble probable que nous retrouverions les rendements normaux qui, de 1866 à 1875, ont été de 24 hectolitres par hectare.

2,320,000 hectares de vignes reconstituées ou rétablies dans leur vigueur (c'était l'étendue du domaine viticole de 1875-1880) produiraient, à 24 hectolitres par hectare, une récolte de 55,680,000 hectolitres qui, à 30 fr. (moyenne faible de 1876-1880) vaudraient 1,670 millions, et à 34 fr. (moyenne faible de 1886-1889) vaudraient 1,893 millions.

Comme il n'y aurait à déduire de ce produit brut que 300 millions de dépenses supplémentaires annuelles et l'amortissement des 500 millions de reconstitution, il est évident que le produit net et la valeur vénale des vignes tels qu'ils étaient constatés en 1881 (2) seraient sûrement rétablis. La dépréciation des vignobles que nous avons estimée à 1,300 millions serait ainsi entièrement effacée.

Ce premier point très important démontré, passons maintenant aux terres à froment.

§ 2. — *La culture du froment.*

En observant depuis trente ans la succession des récoltes de froment (**E**), on reconnaît aussi, à peu près comme pour le vin, que c'est dans la période 1872-1875 que la production du froment a eu le plus de valeur : elle s'est, pendant ces quatre années, élevée en moyenne, pour le grain seul, à 370 fr. par hectare, soit à 2,569 millions pour toute la France.

Dans la période quinquennale suivante, de 1876 à 1880, les moyennes fléchissent environ d'un cinquième; en sorte que l'évaluation des terres en 1879-1881 s'est faite lorsque les prix et les rendements n'étaient déjà plus très avantageux.

Depuis 1880, l'étendue des ensemencements en froment s'est accrue de 69,200 hectares ou de 1 p. 100, et le produit à l'hectare, en grain, s'est réduit de 300 fr. à 271 fr., soit de 10 p. 100, — et ce, malgré un rendement supérieur.

Il en est résulté bien évidemment une dépréciation pour les terres exploitées, car la diminution de revenu n'avait point là un caractère accidentel; elle résultait depuis quinze ans d'un mouvement presque continu.

Comment évaluer cette dépréciation de la valeur vénale des terres en culture ?

Je ne connais pas, pour ma part, d'estimation récente faite au moyen d'investigations détaillées. Le travail opéré en 1884, par l'administration des finances, n'a été qu'une révision sommaire des évaluations de 1879-1881; il a fait ressortir une moins-value d'environ 3,300 millions, très sensible d'ailleurs sur certains départements, parce qu'elle avait frappé inégalement les différentes parties du territoire

(1) D'après M. Grandeau, la plantation d'un hectare de vigne, dans le système bourguignon, en cépage français, revient, tous frais compris, à 744 fr. (Revue agronomique du *Temps*, 11 août 1891.)

(2) Produit brut de 1,283 millions de francs, correspondant à un revenu net foncier (loyer) de 300 millions.

agricole (1). Depuis 1884 la dépréciation s'est encore aggravée. Voici comment il me semble possible de l'estimer.

C'est un fait bien connu que les fermiers comptent d'ordinaire sur leur récolte en blé pour payer leur fermage et réaliser une part de bénéfice. Il faut donc que la valeur du grain récolté excède toujours la valeur locative des terres de labour et des prés. Cette valeur locative pouvait être estimée en 1879-1881 à environ 2 milliards de francs, plutôt plus que moins (F). En 1872-1875, la valeur du grain récolté a été en moyenne de 2,569 millions: c'était un beau chiffre qui, le fermage payé, laissait un boni au fermier. En 1876-1880, la valeur du grain récolté descend à 2,091 millions, et en 1881-1885, malgré d'assez belles récoltes, à 2,073 millions: évidemment ces chiffres devenaient insuffisants, le bénéfice du fermier disparaissait. Aussi voyons-nous que, dès 1884, la moins-value de la terre atteignait 3,300 millions, ce qui semble accuser une insuffisance de 100 millions pour le paiement des fermages. Or, en 1886-1889, la valeur du grain récolté tombe à 1,897 millions, c'est-à-dire accuse encore une nouvelle insuffisance de 185 millions par rapport à la moyenne de 1876-1885; n'est-on pas autorisé à en conclure, en capitalisant cette insuffisance, qu'il a dû se produire une nouvelle moins-value de 6 milliards dans la valeur vénale des terres?

Cela porterait donc à 9 milliards passés la diminution de valeur vénale des exploitations agricoles, c'est-à-dire des terres de labour et des prés. En y joignant les 1,300 millions de perte sur les vignes, nous arrivons aux 10,700 millions représentant la dépréciation d'un huitième, que j'avais annoncée tout à l'heure, sur la valeur du domaine cultural dans son ensemble.

Cette dépréciation, en ce qui concerne les terres consacrées à la culture des céréales, n'est point due, fort heureusement, à l'invasion d'un insecte dévastateur venant ravager les récoltes, non plus qu'à une maladie du blé ou à un appauvrissement de la terre, car le rendement à l'hectare marque plutôt un certain accroissement. Il résulte uniquement de la diminution des prix du froment par suite de la concurrence des blés étrangers.

On a cherché un remède à cette situation en frappant les blés à l'importation d'un droit de 5 fr. le quintal (3 fr. 75 à 4 fr. l'hectolitre). Cet expédient protectionniste a réussi à relever les prix dans la proportion du droit; mais ce n'est point là un remède définitif, ou du moins ce ne serait un remède pour les cultivateurs qu'à la condition d'être un obstacle invincible à l'amélioration de la vie pour le plus grand nombre des consommateurs, ce qui n'est pas une solution désirable.

La véritable solution serait d'augmenter les rendements culturaux, de manière à répartir les frais généraux et la rente de la terre sur un plus grand nombre de produits, afin d'en diminuer le prix de revient. De l'avis des agronomes les plus autorisés, la chose n'a absolument rien d'irréalisable. On peut y arriver par l'emploi des engrais minéraux en supplément du fumier de ferme, par l'usage de semences de choix et par l'économie de la semence même à l'aide des semoirs mécaniques, tous ces procédés exigeant d'ailleurs une culture très soignée, car les aliments

(1) 1 département, l'Aisne, perdait à lui seul 382 millions (21.30 p. 100 de sa valeur vénale); 7 départements (Pas-de-Calais, Rhône, Lot, Eure, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Pyrénées-Orientales) perdaient ensemble 1,170 millions (de 10 à 20 p. 100); 13 départements (Belfort compris) perdaient 984 millions (de 5 à 10 p. 100); 45 départements perdaient 1,064 millions. Les 21 autres départements étaient stationnaires ou gagnaient ensemble environ 300 millions.

qu'on fournit à la terre profitent aux mauvaises herbes, si on ne les extirpe pas, aussi bien qu'aux bonnes plantes.

Ne parlons ici que des engrais minéraux. On estime, d'après des expériences nombreuses et diverses, qu'ils peuvent procurer dans la culture du froment un supplément de produit, en grain et paille, qui, aux prix inférieurs de ces dernières années, ne serait pas moindre de 145 à 150 fr. par hectare, pour un supplément de dépense dont la moyenne semble largement évaluée à 100 fr. (G).

Tous les autres frais, sauf ceux de récolte, restant invariables, il semble modéré de n'estimer le bénéfice qu'à 40 ou 45 p. 100 de la dépense supplémentaire.

La conclusion à en tirer est colossale, quoique très simple : c'est qu'il y a en France, sur les 7 millions d'hectares cultivés en froment, une dépense utile à faire annuellement de 700 millions de francs en engrais minéraux ; et que, d'après des estimations qui ne paraissent pas exagérées, le bénéfice net à en attendre serait de 280 à 300 et quelques millions de francs. Nous retrouverions donc là de quoi compenser l'insuffisance des fermages qui, de 1880 à 1889, a amené la dépréciation de la valeur vénale des terres (estimée plus haut à 9 ou 10 milliards).

Par la seule application des engrais minéraux aux emblavures actuelles, on aurait donc le moyen de ramener le domaine agricole à ce qu'il valait en 1879-1881.

Il ne faudrait pas d'ailleurs s'étonner de la disproportion apparente de ce relèvement avec la faible importance relative des sommes à dépenser (10 milliards de relèvement pour une dépense annuelle de 700 millions). Il faut bien, en effet, se rendre compte que la moins-value si considérable des terres de labour n'a pas correspondu, comme pour la vigne, à une perte intrinsèque : elle n'a été que la capitalisation négative d'une insuffisance de revenu. En rétablissant le revenu, il paraît bien évident qu'on rétablirait presque aussitôt la capitalisation primitive, en sorte que la dépréciation temporaire serait effacée.

Ici, ce résultat serait obtenu indépendamment de tout artifice douanier, par le seul effet d'une amélioration de culture, amélioration qui rendrait la France tout à fait indépendante de l'étranger, et probablement même exportatrice de blé.

« 20 hectolitres à l'hectare, dit M. Grandeau, donneraient 140 millions d'hectolitres, c'est-à-dire la quantité maximum nécessaire à notre consommation, en la supposant accrue d'un sixième de son chiffre actuel, ou autrement dit en admettant l'extension si souhaitable de l'usage du pain de froment dans nos campagnes les plus pauvres.

« A 25 hectolitres, *chiffre incontestablement réalisable quand on le voudra*, nous produirions 175 millions d'hectolitres, nous mettant en situation de combler le déficit moyen annuel de la Grande-Bretagne, qui est d'environ 35 millions d'hectolitres » (1).

§ 3. — *Les jachères.*

Les deux ordres d'améliorations que je viens d'indiquer (vignes, terres à froment) sont loin d'épuiser les plus-values que nous réserve l'avenir. Un simple coup d'œil sur les résultats comparés des cultures va nous permettre, en effet, d'apercevoir immédiatement les points faibles de notre exploitation agricole et, par cela même, les voies ouvertes à l'action des capitaux.

(1) L. Grandeau. *Études agronomiques*, 4^e série, p. 291.

La superficie des terres de labour proprement dites était, en 1882, de 25,580,000 hectares. Sur cette étendue (H) :

9,940,000 hectares (39 p. 100), étaient cultivés en froment, pommes de terre, racines fourragères, cultures industrielles et graines alimentaires : le produit total en 1882 en était évalué à 4,632 millions, soit 466 fr. par hectare ;

12,000,000 d'hectares (47 p. 100) étaient cultivés en fourrages et en céréales secondaires (avoine, seigle, méteil, orge, etc.) : le produit total a été, en 1882, de 3,261 millions, soit 272 fr. par hectare ;

3,640,000 hectares (14 p. 100) étaient laissés en jachères et ne produisaient rien.

Ainsi les deux cinquièmes à peine de nos terres labourables sont cultivés de manière à fournir un produit à peu près rémunérateur (466 fr. par hectare, dans les bonnes années).

Près de la moitié ne fournit qu'un demi-produit (272 fr.).

Un septième est inutilisé !

Les pauvres gens se couchent quand ils n'ont pas de quoi manger ; notre agriculture laisse dormir, elle aussi, la terre à laquelle elle ne peut pas ou ne sait pas donner l'alimentation nécessaire pour la réparation de ses forces.

Pas tout à fait la moitié, mais plus d'un tiers de la culture céréale en France, en est encore resté au vieil assolement triennal : une année de blé, une année d'avoine, une année de repos.

Il n'est que juste d'ailleurs de remarquer que, depuis cinquante ans, la réduction des jachères au profit des cultures fourragères et des plantes sarclées, a été très sensible : en 1840, il y avait 6,763,000 hectares de jachères ; en 1852, il y en avait encore 5,147,000 hectares ; en 1882, il n'en restait plus que 3,643,000 hectares. C'est toujours beaucoup trop.

Pour faire rentrer définitivement ce septième des terres labourables dans la mise en valeur annuelle, que faudrait-il ? Des capitaux agricoles, autrement dit : des Avances de culture pour semences, main-d'œuvre et engrais ; un Matériel d'exploitation supplémentaire ; des Bestiaux à élever ou engraisser, consommant le nouveau fourrage produit et procurant simultanément le fumier indispensable à la fertilisation des champs mis en valeur ; enfin des Bâtiments pour loger le bétail et les récoltes.

A quelle somme évaluer tout cela ? A une fraction proportionnelle du capital d'exploitation existant.

Ce capital peut être estimé comme suit (I) :

	CHIFFRES absolus.	QUOTITÉ MAXIMA. par hectare utilisé.
	—	—
	Millions.	
1° Bâtiments ruraux d'exploitation . . .	6,197	223 fr.
2° Animaux de ferme.	5,775	208
3° Matériel, semences, fumier	2,770	100
	<hr/>	<hr/>
Total.	14,742	531 fr.

En appliquant proportionnellement ces chiffres aux 3,643,799 hectares de jachères à utiliser, on obtient comme évaluation du capital nouveau nécessaire :

Bâtiments à construire par les propriétaires.	813 millions.
Bétail	758
Matériel et avances de culture	364
Soit environ.	<u>1,935 millions.</u>

Ce capital est calculé, je le répète, en proportion du capital actuel sur les hectares utilisés; il est cependant plutôt exagéré, car j'ai appliqué aux seules terres de labour et aux prés ce qui, en réalité, appartient partiellement aux autres cultures (vignes, cultures arborescentes, jardinage et bois).

Quel serait le produit net à espérer de ce nouveau capital? Il n'y a rien d'illogique à le calculer proportionnellement au produit net actuel des terres utilisées et des animaux existants. Mais il faudrait, en outre, en attendre un profit supplémentaire. Le produit de ces nouvelles terres mises en valeur ne serait, en effet, grevé ni de loyers, ni d'impôts nouveaux, puisque le loyer et les impôts des terres laissées en jachères sont déjà payés sur le produit des terres utilisées. Tout compte fait, on pourrait estimer le produit net des jachères mises en valeur et du cheptel nouveau à près de 400 millions, représentant pour le capital supplémentaire un bénéfice annuel (intérêt compris) d'environ 20 p. 100 (J).

Comment ce produit net se partagerait-il entre le propriétaire de la terre et l'exploitant? Et dans quelle mesure se traduirait-il en plus-value de la propriété rurale?

Dans une mesure certainement beaucoup moindre que je n'ai pu le supposer pour le rétablissement des valeurs vénales des vignes et des terres déjà cultivées.

En effet, pour rétablir une valeur vénale accidentellement altérée, il suffit, à ce qu'il semble, que le revenu normal soit reconstitué, parce que le propriétaire voit renaître aisément l'ancienne demande dont sa terre était l'objet de la part des exploitants. Tandis que, pour déterminer une plus-value nouvelle, il faut davantage : il faut que la demande des exploitants se soit accrue, il faut que le nombre des aspirants-fermiers se soit multiplié ou que leur aisance ait augmenté, ce qui peut dépendre de circonstances un peu lentes à se produire. Cependant, dans le cas qui nous occupe, si les propriétaires étaient amenés à fournir les deux cinquièmes environ du capital nécessaire à la mise en valeur des jachères, sous la forme qui leur incombe naturellement, c'est-à-dire sous celle de construction de bâtiments ruraux, il semble assez raisonnable de supposer qu'ils pourraient bénéficier des deux cinquièmes du produit net évalué à 400 millions, soit de 160 millions.

Or un accroissement de loyer de 160 millions, capitalisé à 3 p. 100, produirait un accroissement de la valeur des terres qui ne serait pas moindre de 5 milliards.

Là encore, par le phénomène de la capitalisation du revenu net à un taux très bas, les propriétaires se trouveraient bénéficier d'une plus-value que je suppose six fois plus forte que la somme à déboursier par eux en améliorations de leurs propriétés. Loin de trouver ce bénéfice injuste, il faudrait bien entendu s'en applaudir, s'il suffisait à déterminer une opération aussi importante et aussi bienfaisante que la mise en valeur des terres laissées jusqu'ici en jachère.

§ 4. — *L'amélioration générale de la culture.*

J'arrive au dernier point de ma démonstration, et je serai ici beaucoup plus bref.

Les jachères sont un mal évident de notre culture, mais elles ne constituent pas la seule déféctuosité de notre système agricole. L'enquête de 1882 nous a révélé les faits suivants (H) :

7,900,000 hectares sont cultivés en céréales secondaires, et n'ont rapporté, dans une année supérieure à la moyenne, que 280 fr. à l'hectare;

4,096,000 hectares cultivés en fourrages n'ont donné que 254 fr. à l'hectare;

5,826,000 hectares de prés naturels et d'herbages n'ont fourni qu'un rendement évalué à 178 fr. par hectare.

Toutes ces cultures peuvent être améliorées ou transformées. Il n'y a pas que le blé et les plantes industrielles pour donner de gros produits; de simples plantes fourragères peuvent être aussi productives, à la condition qu'on y consacre et le fumier, et les engrais minéraux, et les semences appropriées, et les façons culturales, et la main-d'œuvre nécessaires.

Tout se résume en un accroissement du capital agricole. Sans doute, il y a une limite à cet accroissement; on ne pourrait pas indéfiniment multiplier la richesse agricole sur un terrain inextensible; mais nous sommes loin d'avoir atteint la limite de l'improductivité du capital sur le domaine agricole. Deux seuls chiffres en donneront le sentiment bien net.

« On considère, dit M. Tisserand, qui a présidé à l'enquête agricole de 1882, un poids vif de 500 kilogr. de bétail par hectare cultivé comme l'indice d'un très bon état cultural. Notre agriculture a donc encore une large marge devant elle pour atteindre le but désirable. » En effet, elle ne possède même pas 200 kilogr. de bétail par hectare de terre labourable ou de pré.

Le cheptel vivant de la France est donc susceptible d'une augmentation considérable (K). Mais, bien entendu, on ne peut multiplier le bétail sans le loger et sans le nourrir; et on ne peut le nourrir sans mettre en valeur les jachères, sans transformer la culture des céréales secondaires et des plantes fourragères, et sans tirer tout le parti possible des prés et herbages.

Bâtiments ruraux, Animaux de ferme, Matériel d'exploitation, Avances de culture : tels sont toujours les quatre facteurs inséparables du progrès agricole.

De ces quatre éléments du capital d'exploitation, trois concernent spécialement le fermier : le bétail, le matériel, les avances. L'enquête agricole les évaluait, en 1882, à 8,545 millions, et j'ai déjà supposé, dans l'hypothèse la plus favorable, que ce capital était entièrement afférent à la culture céréale et fourragère, c'est-à-dire à un domaine de 31,414,000 hectares, dont le loyer pouvait être évalué à 2 milliards, d'après l'évaluation de 1879-1881.

D'après ces données le capital mobilier possédé par les exploitants agricoles en France ne serait guère que de *quatre fois* le montant des fermages.

C'est là une proportion très insuffisante, qui atteste malheureusement l'état encore très arriéré de notre agriculture. La proportion satisfaisante est généralement estimée devoir être de *dix fois* le montant du fermage. Cette proportion est même dépassée dans des pays comme l'Angleterre et la Flandre, et dans les bonnes exploitations de la France. Tout au moins devons nous tendre à la généraliser.

En prenant pour base une valeur locative de 2 milliards pour les terres labourables et les prés, c'est un capital mobilier agricole d'une vingtaine de milliards qu'il faudrait voir employer dans la culture, au lieu des 8 ou 10 milliards existants.

Avec un tel accroissement du bétail et du matériel, et l'augmentation des récoltes correspondantes, de nouveaux bâtiments d'exploitation deviendraient indispensables. On peut supposer qu'il y aurait lieu de les élever de 6 à 10 milliards.

Je renonce, on le comprendra, à chiffrer l'accroissement de produit net qui pourrait en résulter, non plus que l'augmentation de valeur vénale qui en serait la conséquence pour la propriété rurale; mais l'exemple que j'ai donné à propos des jachères peut suggérer l'idée de ce calcul. Il ne paraît pas absurde de penser que le territoire agricole, qui valait 83 1/2 milliards en 1879-1881, qui ne valait plus peut-être que 72 milliards en 1889, puisse arriver avec le temps voulu à dépasser 100 milliards (K).

La transformation de l'agriculture est, en tout cas, une œuvre de longue haleine, comme l'a été la construction de notre réseau de chemins de fer; on peut y employer des capitaux tout aussi considérables (1); et l'on peut en attendre des résultats encore plus importants pour la sécurité, le bien-être et la richesse de notre pays.

III

Les conditions du développement de la richesse agricole.

J'en ai fini avec les chiffres. On aura trouvé peut-être que je me suis livré à une sorte de débauche de milliards pour n'arriver qu'à des résultats peu précis. Je ne me dissimule pas, en effet, que les calculs précédemment exposés sont tous critiquables; il me semble néanmoins qu'une impression générale s'en dégage et doit rester vraie, en dépit de toutes les insuffisances de la statistique et du statisticien. Cette impression peut se formuler ainsi: « Il y a en France une somme énorme de capitaux à employer fructueusement dans l'agriculture. »

Il faut en finir une fois pour toutes avec ce préjugé, véritablement funeste, d'après lequel les opérations agricoles ne seraient praticables que si les capitaux nécessaires étaient prêtés à très bas intérêt. Tant qu'on restera dans cette fausse conception, il n'y aura rien à faire en agriculture, ou du moins si peu de chose qu'il ne vaudrait pas la peine d'en parler. Bien au contraire, les opérations qui consistent, par exemple, à augmenter de moitié, à doubler quelquefois, à l'aide des engrais minéraux, les rendements d'une terre dont le loyer et les impôts sont déjà payés, dont les labours sont déjà effectués, doivent être signalées comme extraordinairement avantageuses, et plus rémunératrices que la plupart des opérations industrielles. Les écrits des agronomes abondent sur ce point en démonstrations des plus probantes. Il en est de même des bestiaux qu'on élève ou qu'on engraisse au moyen de ce supplément de grains, de racines, de fourrages que l'on obtient sur des terres déjà cultivées ou sur des jachères qu'on utilise sans augmentation de frais généraux.

(1) Les emplois de capitaux que j'ai cru pouvoir chiffrer au cours de ce mémoire se résument ainsi : § 1^{er}, traitement et reconstitution des vignes, 800 millions; § 2, terres à froment, 700 millions; § 3, utilisation des jachères, 1,900 millions; § 4, amélioration générale, 10 à 12 milliards.

La seule opération qui soit ruineuse en agriculture, c'est d'emprunter à chers intérêts pour acheter de la terre ; mais un tel abus est facile à empêcher. Dans tous les pays où l'on prête aux cultivateurs, le prêteur avisé sait parfaitement exiger de son emprunteur l'obligation d'un emploi productif bien déterminé ; toute infraction à cette condition doit rendre la dette immédiatement exigible.

Cette légende de l'infériorité des opérations agricoles étant écartée, il ne s'agit plus que d'amener à la terre les capitaux dont elle a besoin. Ils peuvent lui venir de deux manières : par le crédit ou par la facilité des mutations.

Voyons d'abord le crédit.

On a essayé naguère de fonder le crédit agricole sur le nantissement des produits sans déplacement du gage. Cette tentative, due à des hommes très éclairés d'ailleurs, très bien intentionnés, a échoué au Sénat pour deux motifs principaux. Premièrement, à cause de la proposition de commercialiser les engagements souscrits par les cultivateurs : cette commercialisation exigeait une fixité d'échéance que ne comportent pas toujours les opérations agricoles ; et elle entraînait des sanctions rigoureuses, le protêt, la faillite, dont les agriculteurs ont la plus grande appréhension. En second lieu, il y avait à craindre que le nantissement sans déplacement n'entraînât quelque *droit de suite* permettant au prêteur de revendiquer son gage entre les mains des tiers acquéreurs, et amenant par cela même de fâcheuses entraves aux opérations du comptant qui sont les plus ordinaires.

Bref, le crédit *mobilier* agricole a échoué ; et je pense que ce n'a pas été tout à fait sans raison. Mais ce qui n'a pas échoué, pour le bon motif qu'on ne les a jamais tentés sérieusement, c'est le crédit agricole *hypothécaire* et le crédit agricole *personnel*.

En France, sur 4,941,000 cultivateurs, il y en a 3,525,000, ou 71 p. 100, qui sont propriétaires fonciers.

Outre les 2,150,000 propriétaires qui cultivent exclusivement leurs biens, il y a 147,000 métayers ou colons (43 p. 100), 727,000 journaliers (49 p. 100), 500,000 fermiers (51 p. 100), qui possèdent aussi quelque bien.

D'une manière générale, les sept dixièmes des exploitants agricoles ont un gage hypothécaire à offrir à leurs prêteurs. C'est donc le crédit hypothécaire qu'il faut avant tout faciliter.

Mais ici l'on rencontre une objection assez grave qui a été formulée devant la sous-commission juridique du cadastre par M. Fabre, vice-président du comité des notaires des départements.

« Est-ce que la terre manque de capitaux à emprunter ? demandait cet honorable officier ministériel. Il me semble que non d'après ce que je vois, répondait-il. Nous faisons face à toutes les demandes, et il nous reste des capitaux disponibles qui s'en vont aux caisses d'épargne ! »

Je n'ai aucune peine à admettre l'exactitude du fait allégué. Il est très certain que l'agriculture ne se sert pas volontiers aujourd'hui du crédit hypothécaire. Mais pourquoi ? Parce que le prêt hypothécaire est entouré de telles formalités et de telles lenteurs qu'il faut véritablement y être contraint pour y recourir ; de sorte que tout emprunteur se trouve mal noté par le fait même de son emprunt.

Il est permis de croire qu'il en serait tout autrement si la législation hypothécaire était simplifiée, si l'hypothèque conventionnelle n'était pas subordonnée à des privilèges et à des hypothèques légales occultes que les longs délais de la purge peuvent seuls faire découvrir.

C'est dans cette voie de l'inscription et de la spécialisation de tous les droits hypothécaires, permettant la suppression de la purge légale, que la sous-commission juridique du cadastre est fort judicieusement et fort libéralement entrée.

J'ai la conviction que cette réforme hypothécaire serait de nature à transformer le crédit.

Est-ce à dire cependant que toute opération de crédit agricole exigerait une hypothèque? Assurément non; et c'est là justement ce qui va démontrer la fécondité de la réforme.

De toutes les formes du crédit, le crédit personnel est incontestablement la plus pratique, la plus expéditive, celle qui répond le mieux aux nécessités des affaires. Soit que les fournisseurs livrent aux cultivateurs des semences, des engrais, du matériel, en leur accordant des délais de paiement; soit que les éleveurs ou les marchands de bestiaux livrent de même des animaux à engraisser; soit que les banquiers consentent des avances de caisse (des *cash-credits* comme en Écosse) ou escomptent, s'il y a lieu, des effets agricoles: il est désirable que toutes ces opérations puissent être consenties simplement sur la solvabilité notoire de l'emprunteur ou de ses cautions. Mais ne voit-on pas que cette solvabilité aura pour fondement essentiel justement la propriété possédée par le cultivateur ou par ses cautions? Il faut donc que cette propriété soit libre de toute hypothèque, à l'abri de toute revendication occulte; qu'on puisse le constater à tout moment, et que les donneurs de crédit y trouvent un motif valable de confiance, parce qu'ils auront toujours par devers eux la possibilité de recourir à une saisie efficace.

Le crédit agricole est donc lié à la connaissance exacte que peut avoir le prêteur de la situation juridique des propriétés au point de vue hypothécaire.

Or, c'est ici qu'apparaît la grande utilité des livres fonciers qu'il s'agit d'instituer en même temps qu'on réviserait le cadastre.

La commission extra-parlementaire demande qu'aux centres de certaines circonscriptions territoriales à déterminer, il soit tenu des livres fonciers dans lesquels un compte particulier serait ouvert à chaque unité foncière. Sur ce feuillet particulier, constamment tenu à jour, on pourrait relever en un clin d'œil: et la situation topographique exacte de chaque propriété, et les droits ou servitudes qui la grèvent, et les hypothèques qui l'engagent, et les saisies ou oppositions qui peuvent l'immobiliser temporairement. En l'absence de toute mention de ce genre, on serait sûr que la propriété serait parfaitement libre, et que nuls privilèges ou hypothèques cachés ne seraient opposables à un créancier saisissant ou à un acquéreur disposé à payer comptant.

Il est bien clair que la création de ces livres fonciers faciliterait au suprême degré les opérations du crédit agricole, aussi bien personnel qu'hypothécaire.

Cette réforme si désirable rendrait aussi plus simples, plus rapides et moins coûteuses les mutations de propriétés. La facilité, la sécurité des transmissions, conduirait alors plus sûrement la terre aux mains de ceux qui sont capables d'en tirer le meilleur parti.

On ne réaliserait pas pour cela ce qu'un certain nombre de personnes prudentes nomment avec effroi la « mobilisation du sol ». Non; il ne s'agit pas de représenter la terre par un papier endossable ou transmissible, afin de la vendre à la Bourse comme une action ou une obligation. On la laissera toujours confiée à l'entremise des notaires, qui même, à mon avis, devraient participer à la conservation des

livres fonciers. Il ne s'agit absolument que d'établir, avec clarté et précision, la situation juridique et topographique de toute propriété, afin que les capitaux soient libres de venir la féconder pour en accroître la valeur.

Quant aux familles qui redouteraient les risques que le progrès agricole peut entraîner avec soi, aussi bien que tout progrès quelconque, il leur serait loisible de se placer en quelque sorte hors la loi du crédit. Notre régime dotal ne serait pas aboli ; et l'hypothèque légale, quoique astreinte aux formalités de l'inscription et de la spécialisation, n'en serait pas moins tutélaire pour certaines situations. Et, au surplus, après avoir allégé le système hypothécaire de tout le poids mort qui écrase aujourd'hui le crédit agricole, il ne serait pas interdit de chercher à protéger certains petits biens de famille en les entourant de dispositions spéciales et toujours facultatives, empruntées aux législations étrangères du *homestead*.

Telles sont, Messieurs, très sommairement exposées, les conditions qui paraissent le plus nécessaires au libre développement de notre richesse agricole. Cette richesse a subi de graves atteintes en ces derniers temps, mais elle reste toujours en définitive la plus importante de toutes nos différentes catégories de richesse ; et elle semble appelée, par l'effet des grandes découvertes scientifiques contemporaines, à un accroissement encore plus notable et plus fécond que celui observé dans la richesse mobilière, en ces quarante dernières années.

Ad. COSTE.

NOTES JUSTIFICATIVES.

A.

TERRITOIRE AGRICOLE : ÉTENDUE, VALEUR VÉNALE, VALEUR LOCATIVE.

On sait que le territoire de la France se divise, au point de vue fiscal :

En surface non imposable	2,822,040 hectares.
Et en surface imposable	50,035,159
Total	52,857,199 hectares.

La surface non imposable à la contribution foncière comprend : les bois et forêts de l'État (998,854 hectares) ; le sol des bâtiments affectés aux services publics, celui des promenades et voies de communication (non compris les chemins de fer et les canaux concédés), et la surface de la plupart des lacs, ruisseaux, étangs, dunes, lacs de mer, glaciers, etc. (1,823,186 hectares) (1).

C'est seulement la surface imposable qui a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en

(1) *Introduction à l'Enquête agricole de 1882*, p. 275. Nancy, 1887. Imprimerie administrative Berger-Levrault et C^{ie}

1879-1881 par l'Administration des finances. Cette nouvelle évaluation se résume ainsi en millions de francs :

Département de la Seine	7,335.0
Anciens départements (moins la Corse)	82,513.1
Corse, Alpes-Maritimes, Savoie, H ^{te} -Savoie	1,735.8
Total	91,583.9

Telle est l'évaluation de l'ensemble de la propriété non bâtie.

Pour en extraire la valeur du territoire agricole, il y a lieu de défalquer de la surface imposable :

1° Le sol occupé par les chemins de fer, y compris les gares et emprises, surface estimée en 1882 à	101,595 hectares.
2° La surface des canaux concédés	2,952
3° Le sol de la propriété bâtie, surface estimée par différence à	368,751
Ensemble	473,298 hectares.

Ces 473,298 hectares de surface non agricole sont imposés sur le pied des terres labourables de première qualité, et les publications officielles ne contiennent pas de données qui permettent de les évaluer directement. Il faut donc se borner à les défalquer du nombre des hectares (26,173,657) attribués aux « terres labourables et terrains évalués comme les terres ». Il reste alors 25,700,359 hectares de terres vraiment labourables qu'on peut évaluer, sans erreur notable, à la moyenne des « terres labourables et terrains » dans les départements autres que la Seine, soit à 1,922 fr. 46 c. l'hectare.

Cette rectification faite, on a, comme suit, l'évaluation du territoire agricole en 1879-1881.

HECTARES.	1° Valeur vénale.	MILLIONS.
695,929	Terrains de qualité supérieure (vergers, chenevières, jardins, etc.), à 5,502.05	3,829.0
25,700,359	Terres labourables, mares et pièces d'eau, pépinières, etc., à 1,922.46	49,407.9
4,998,280	Prés et herbages, à 2,960.92	14,799.5
2,320,533	Vignes, à 2,968.24	6,887.9
8,397,131	Bois, saussaies, etc., à 745.13	6,256.9
6,746,800	Landes, pâtis, terrains incultes, à 206.70	1,394.5
702,829	Autres cultures, à 1,282.29	901.2
49,561,861		83,477.0
HECTARES.	2° Revenu net ou valeur locative.	MILLIONS.
695,929	Terrains supérieurs à 166.06	115.6
25,700,359	Terres labourables à 56.35 (moyenne des départements autres que la Seine)	1,448.2
4,998,280	Prés et herbages, à 96.67	483.2
2,320,533	Vignes à 129.95	301.5
8,397,131	Bois, à 22.50	188.9
6,746,800	Landes, pâtis, etc., à 6.12	41.3
702,829	Autres cultures, à 42.61	29.9
49,561,861		2,608.6

B.

CULTURE DE LA VIGNE : ÉTENDUE ET PRODUCTION.

Moyennes annuelles par périodes quinquennales de 1861 à 1889.

PÉRIODES.	ÉTENDUE MOYENNE plantée en vignes. (Hectares.)	PRODUCTION ANNUELLE.	
		Hectolitres.	Millions de francs.
1861-1865	2,256,000	47,561,000	1,355.5
1866-1870	2,363,000	55,920,000	1,565.8
1871-1875	2,412,000	59,617,000	1,728.9
1876-1880	2,320,000	42,131,000	1,283.7
1881-1885	2,154,000	38,129,000	1,506.5
1886-1889	1,876,000	27,609,000	953.9

PÉRIODES.	PRIX de l'hectolitre chez le récoltant.	RENDEMENT PAR HECTAIRE.	
		Hectolitres.	Francs.
1861-1865	28.50	21.08	600
1866-1870	28 »	23.66	662
1871-1875	29 »	24.71	716
1876-1880	30.47	18.15	553
1881-1885	39.51	17.70	699
1886-1889	34.55	14.71	508

C.

SITUATION DU VIGNOBLE EN 1879-1881.

ÉTENDUE.		VALEUR vénale.
Hectares.		Millions.
1,750,603	Vignes indemnes estimées à 3,401.34 l'hectare avec un revenu net de 153.96	5,954.4
338,168	Vignes atteintes par le phylloxéra, à 2,020.60 l'hectare, avec un revenu net de 93.86	683.3
231,762	Vignes stérilisées par le phylloxéra, à 1,079.57 l'hect.	250.2
<u>2,320,533</u>	à la valeur moyenne de 2,968.24 l'hectare	<u>6,887.9</u>

D.

DÉPRÉCIATION DU VIGNOBLE DE 1880 A 1889.

Depuis 1880, le domaine viticole s'est réduit de 444,000 hectares, et les vignes subsistantes ont vu leur rendement décroître de 553 fr. à 508 fr. l'hectare, soit de 8 p. 100. (Voir ci-dessus B.)

On peut donc évaluer comme suit la moins-value éprouvée sur l'ensemble du vignoble :

	MILLIONS.
1° Perte de 1,889 fr. par hectare sur 444,000 hectares passant de l'état de vigne d'une valeur de 2,968 fr. à celui de terre plus ou moins cultivée d'une valeur de 1,079 fr. (C), ci	838 1/2
2° Dépréciation de 8 p. 100 sur le restant du domaine en proportion du moindre rendement, ci	445 1/2
Total.	<u>1,284</u>

Comme chiffre de contrôle, le montant des pertes admises au dégrèvement de la contribution foncière par l'Administration des finances, de 1881 à 1888, s'est élevé à 1,222 millions (1). Si l'on suppose pour 1889 une admission au dégrèvement égale à celle de 1888 (61 1/2 millions), on arrive à peu près exactement au résultat de notre calcul. Disons 1,300 millions, en chiffres ronds, pour la dépréciation subie par les vignes de 1880 à 1889.

E.

CULTURE DU FROMENT : ÉTENDUE ET PRODUCTION.

Moyennes annuelles par périodes quinquennales de 1861 à 1889 (2).

PÉRIODES.	ÉTENDUE MOYENNE des ensemencements.	PRODUCTION TOTALE.	
		Hectolitres.	Millions de francs.
1861-1865	6,869,700	99,643,000	2,024
1866-1869	6,993,200	98,215,000	2,278
1872-1875	6,938,500	110,239,000	2,569
1876-1880	6,915,900	95,474,000	2,091
1881-1885	6,962,100	109,543,000	2,073
1886-1889	6,985,100	106,701,000	1,897

PÉRIODES.	PRIX de l'hectolitre.	RENDEMENT PAR HECTAIRE.	
		Hectolitres.	Francs.
1861-1865	20.31	14.47	298
1866-1869	23.19	14.03	325
1872-1875	23.30	15.89	370
1876-1880	21.91	13.73	300
1881-1885	18.93	15.76	298
1886-1889	17.78	15.27	271

NOTA. — En 1882, année de l'Enquête agricole, le prix moyen du blé sur les marchés intérieurs a été de 18 fr. 61 et le rendement de 17 hectol. 98 à l'hectare : soit un produit en grain de 334 fr. 60 à l'hectare et de 2,407 millions pour toute la France.

F.

LOYER DES TERRES LABOURABLES, DES PRÉS ET PATURAGES EN 1879-1881.

Si l'on compare les données de l'Évaluation de 1879-1881 à celles de l'Enquête agricole de 1882, en faisant abstraction des vignes, des cultures arborescentes et des bois, on observe les rapprochements suivants :

1879-1881.		1882.
Hectares.		Hectares.
659,929	Terrains supérieurs : jardins maraichers et potagers, vergers	429,701
25,700,359	Terres labourables et jachères	25,587,881
4,998,880	Prés et herbages.	5,826,540
6,746,800	Landes, pâtis, terrains incultes.	6,222,537
38,105,968		38,066,659

(1) *Annuaire statistique de la France*, 1891. Dégrèvements par suite du phylloxéra, page 511.

(2) Les moyennes ont été calculées arithmétiquement sur les chiffres publiés dans l'*Annuaire statistique de la France* de 1891. (Tableau récapitulatif, p. 481.)

Le revenu net (loyer) était évalué, nous l'avons vu plus haut (A), pour ces quatre catégories à 2,088 millions, soit, abstraction faite du jardinage (429,701 hectares) et en chiffres ronds, 2 milliards, pour la valeur locative des terres labourables, des prés et pâturages.

G.

EXCÉDENTS DE RÉCOLTES DUS AUX ENGRAIS MINÉRAUX.

M. L. Grandeau, inspecteur général des stations agronomiques, professeur au Conservatoire des arts et métiers, recommande dans son *Instruction pratique sur l'emploi du nitrate de soude en agriculture* (Paris, 1890), la fumure suivante, par hectare, pour la culture des céréales de printemps ou d'automne :

200 kilogr. de nitrate de soude ;

60 kilogr. d'acide phosphorique soluble (superphosphates), d'un usage préférable dans les sols très calcaires ;

Ou 120 kilogr. d'acide phosphorique insoluble (scories et phosphates naturels), dans les sols siliceux, silicéo-argileux et argileux.

« Supposons, dit-il, que les excédents de récoltes produits par cette fumure correspondent aux moyennes relevées, pour l'ensemble des expériences faites dans des sols très divers, ils seront de » :

		GRAIN.	PAILLE.
Quintaux à l'hectare.	Froment	5.40	11.43
	Seigle	5.62	10.80
	Orge	10.20	13.46
	Avoine	10.74	16.46

Pour chiffrer le tantième de ces excédents de récoltes, il faut se reporter aux rendements d'une année moyenne en France (*Introduction à l'Enquête agricole de 1882*, page 14). Je les rappelle ci-après et j'en rapproche, à titre de comparaison, les rendements constatés en 1889.

CÉRÉALES.	ANNÉE MOYENNE.		1889.		EXCÉDENTS DE RÉCOLTES		
	Hectolitres.	Quintaux.	Hectolitres.	Quintaux	sur la moyenne.	sur 1889.	
Grains.	Froment . . .	15.92	12.14	15.39	11.82	44.40	45.70
	Seigle	15.14	10.82	14.46	10.37	51.90	54.10
	Orge	18.31	11.42	18.09	11.42	89.30	89.30
	Avoine	23.33	10.91	22.68	10.62	98.40	101.10
Pailles.	Froment . . .	»	22.53	»	»	50.70	»
	Seigle	»	22.88	»	»	47.20	»
	Orge	»	14.99	»	»	89.70	»
	Avoine	»	17.98	»	»	91.40	»

L'excédent de récolte procuré par les engrais minéraux sur les terres cultivées en froment serait donc de 44 ou 45 p. 100 en grain et de 50 p. 100 en paille. Pour rester au-dessous de ces chiffres, prenons un tantième de 40 p. 100 et appliquons-le à la production

moyenne du froment de 1886-1889 (E) qui est la plus faible connue depuis trente ans; nous obtiendrons les résultats suivants à l'hectare :

Valeur du produit	} en grain	270 fr.
		en paille
	Total	<u>370 fr.</u>
	Excédent de récolte de 40 p. 100	148 fr.
A déduire :		
Valeur des engrais minéraux employés, 80 à 120 fr., suivant les doses et les prix, en moyenne		<u>100</u>
	Bénéfice net	48 fr.

L'opération laisserait donc un bénéfice de 48 p. 100 par rapport à la dépense en engrais. Tous les autres frais restant invariables, sauf les frais de récolte qui peuvent être quelque peu augmentés, il semble que l'on reste dans la modération quand on évalue entre 40 et 45 p. 100 de la dépense en engrais minéraux le surplus de produit à espérer.

H.

LES RENDEMENTS CULTURAUX : TERRES ET PRÉS.

La superficie des terres labourables était, en 1882, d'après l'Enquête agricole, de 25,587,881 hectares (1).

Cette superficie peut se subdiviser en trois groupes de cultures, suivant l'importance des rendements :

1^{er} groupe (39 p. 100 des terres labourables).

HECTARES.	CULTURES.	PRODUIT en 1882.	Par HECTARE.
—	—	Millions.	Francs.
7,191,149	Froment	3,156.8	439 »
1,337,613	Pommes de terre	648.0	481 »
553,714	Racines fourragères	322.4	582 »
515,840	Cultures industrielles	357.8	693 »
344,052	Fèves, pois, haricots, etc.	147.6	429 »
<u>9,942,368</u>		<u>4,632.6</u>	<u>466 »</u>

2^e groupe (47 p. 100 des terres labourables).

3,610,592	Avoine	978.1	279 »
1,743,884	Seigle	543.6	311 »
345,010	Méteil	129.3	375 »
975,703	Orge	266.3	272 »
645,476	Sarrasin	126.8	196 »
548,362	Mais	166.4	303 »
35,890	Millet	7.8	216 »
<u>7,904,917</u>	Céréales secondaires	<u>2,218.3</u>	<u>280 »</u>
4,096,797	Fourrages (prairies artificielles)	1,043.0	254 »
<u>12,001,714</u>		<u>3,261.3</u>	<u>272 »</u>

(1) Déduction faite de 429,701 hectares de jardins potagers et maraichers dont le produit exceptionnel est estimé au chiffre considérable de 2,100 fr. par hectare, et qui d'ailleurs ont beaucoup plus d'analogie avec les cultures permanentes non assolées qu'avec les terres labourables.

3^e groupe (14 p. 100 des terres labourables).

3,643,799	Jachères	Néant.	Néant.
	Ensemble des trois groupes.		
25,587,881	Terres labourables	7,893,9	308

PRÉS ET HERBAGES.

La superficie des prairies et herbages permanents était, en 1882, d'après l'Enquête agricole, de 5,826,540 hectares, ainsi répartis :

		PRODUIT en 1882.	Par hectare.
		Millions.	Francs.
2,360,268	Prairies irriguées	540.9	229 »
1,755,156	— non irriguées	335.8	192 »
<u>4,115,424</u>	Prairies naturelles	876.8	213 »
821,920	Herbages de plaines	102.9	125 »
889,196	Herbages de coteaux et montagnes	57.0	64 »
<u>5,826,540</u>	Prés et herbages	1,036.7	178 »

I.

LE CAPITAL D'EXPLOITATION AGRICOLE.

Le capital d'exploitation agricole peut être estimé au moins à 14,742 millions, dont une partie appartient aux propriétaires, et l'autre ordinairement aux exploitants. Voici l'estimation de ces deux parts, d'après l'Évaluation de la propriété bâtie (1887-1889) et l'Enquête agricole (1882).

1^o Part du propriétaire.

	MILLIONS.
Bâtiments ruraux (non compris les bâtiments ou portions de bâtiments qui servent à l'habitation des paysans et qui sont imposables à la contribution foncière) évalués sommairement en 1887-1889 par l'Administration des finances à	6,197.

2^o Part de l'exploitant (et du propriétaire dans le métayage).

Animaux de ferme (cheptel vivant)	5,775
Matériel de culture	1,395
Semences	537
Fumier	838
Évaluation de l'Enquête agricole	<u>8,545</u>
Ensemble des deux parts	14,742

Il aurait fallu ajouter au capital des exploitants : les avances pour engrais artificiels, pour salaires et nourriture du personnel, pour frais généraux, etc.; mais on n'a point les éléments suffisants pour estimer cet article du capital d'exploitation.

Les 14,742 millions ci-dessus sont imputables à tout le domaine agricole et forestier, savoir :

HECTARES.		PARTIE AFFÉRENTE à la culture céréale et aux bestiaux.
25,587,881	Terres labourables réduites par les jachères à . .	21,944,082
5,826,540	Pres et herbages	5,826,540
2,196,799	Vignes (en 1882).	»
1,271,734	Jardins et cultures arborescentes	»
9,455,225	Bois et forêts	»
<u>44,338,179</u>		<u>27,770,622</u>

Mais il est évident que la plus grande partie, sinon la presque totalité du capital d'exploitation est concentrée sur la culture céréale et l'élevé des bestiaux; car les vignes, les jardins, les cultures arborescentes et les bois exigent surtout de la main-d'œuvre. En exagérant d'ailleurs dans une certaine mesure le capital d'exploitation existant dans la culture céréale et fourragère, on compense l'omission signalée plus haut des déboursés pour salaires, engrais, etc., et l'on ne fait, en tout cas, que fortifier la démonstration entreprise dans le mémoire.

Les 6,197 millions de bâtiments ruraux imputés tout entiers aux 27,770,000 hectares utilisés dans la culture céréale et fourragère représenteraient 223 fr. de bâtiments par hectare. En admettant que pareille proportion fût nécessaire pour les jachères à mettre en valeur, les bâtiments à construire s'élevaient à 813 millions.

En faisant la même imputation et les mêmes calculs pour les 8,545 millions de la seconde part du capital d'exploitation, on trouve, toujours par hectare utilisé, 208 fr. de bestiaux et environ 100 fr. de matériel, semences et fumier. Pour les 3,644,000 hectares de jachères à mettre en valeur, il faudrait sur ces bases 758 millions de bétail et 364 millions de matériel et d'avances de culture.

Le capital total à constituer pour l'exploitation des jachères serait donc d'environ 1,935 millions de francs.

J.

ÉVALUATION DU PRODUIT NET A OBTENIR DE L'UTILISATION DES JACHÈRES.

Cette évaluation peut être faite en appliquant aux 3,644,000 hectares de jachères et au bétail nouveau que leur utilisation exige, les chiffres proportionnels que l'on peut déduire du compte général de l'exploitation agricole en France, tel qu'il a été établi par l'éminent directeur de l'agriculture, M. Tisserand, dans *l'Introduction à l'Enquête agricole de 1882* (récapitulation d'ensemble, p. 401). A cet effet, je vais rappeler ici tous les articles de ce compte, en recettes et en dépenses, en ne faisant ressortir pour les jachères que ceux qui leur sont applicables.

I. — Production brute.

1° PRODUCTION VÉGÉTALE.

MILLIONS.

a) *Imputable aux terres labourables et aux prés* : Céréales, grain, 4,081 millions; paille, 1,294; pommes de terre, 618; fèves, pois, haricots, lentilles, etc., 148; fourrages et racines fourragères, 1,365; produits des prairies naturelles et pâtures, 1,036; produits des cultures industrielles, 358 : ensemble, 8,930 millions, dont il faut déduire 600 millions en chiffres ronds pour ramener quelques-uns de ces chiffres à ceux d'une année moyenne. Reste 8,330 millions à imputer à 27,770,000 hectares de terres utilisées et de prés (I), soit un produit brut moyen de 300 fr. par hectare qui, pour 3,644,000 hectares de jachères, font . . . 1,093

MILLIONS.

b) *Production imputable aux autres cultures* : Vignes, 1,137 millions; jardins maraichers, etc., 902; cultures arborescentes, 199; bois et forêts, 334 : ensemble, 2,572 millions, dont aucun article n'est applicable aux jachères »

2° PRODUCTION ANIMALE.

c) *Imputable au cheptel vivant* : Chevaux, mulets, ânes vendus, 80 millions; animaux de boucherie, 1,634; lait, 1,157; laine, 77 : ensemble, 2,948 millions, représentant par rapport à un cheptel de 5,775 millions un produit brut de 51 p. 100. Mettons 50 p. 100 pour le produit du cheptel supplémentaire de 758 millions, soit 379

d) *Recettes d'ordre* : Travail des animaux, 3,017 millions; fumier, 838 : ensemble, 3,855, dont nous ne tiendrons compte aux jachères ni en recette ni en dépense, les chiffres se faisant compensation »

e) *Autres produits animaux* : Volailles, lapins, etc., 188 millions; œufs, 131; cocons, 41; miel et cire, 20 : ensemble, 380 millions, dont aucun article n'est applicable aux jachères »

Total de la production brute (sans tenir compte des 600 millions déduits [a]) :
18,685 millions; et pour les jachères 1,472

II. — Dédutions ou dépenses.

1° *Semences* : 536 millions à répartir entre 21,944,000 hectares de terres labourables utilisées (I), soit en moyenne 24 ou 25 fr. par hectare, et pour les jachères à utiliser. 91

2° *Dépenses d'ordre* : Travail des animaux de ferme, 3,017 millions; fumier, 838 : ensemble, 3,855, dont il n'a pas été tenu compte en recette pour les jachères. »

3° *Consommation des animaux* en pailles, fourrages et grains, 3,850 millions, représentant par rapport à un cheptel vivant de 5,775 millions une proportion des 2/3 de la valeur du cheptel. C'est pour le cheptel supplémentaire de 758 millions une dépense de 505

4° *Rémunérations, gages et salaires du personnel agricole* (chefs d'exploitation et salariés) : 4,150 millions, soit environ 119 fr. par hectare cultivé (déduction faite des bois et forêts). C'est pour les 3,644,000 hectares de jachères, une dépense de 434

5° *Frais généraux non spécifiés* : 1,470 millions (évaluation de 40 fr. par hectare de terre et de 8 fr. par hectare de bois). Ces frais ne paraissent pas devoir s'accroître sensiblement par suite de l'utilisation des jachères. Mémoire.

6° *Loyer de la terre* : 2,645 millions. Ce loyer étant payé pour toute l'étendue de la terre, utilisée ou non, ne peut donner lieu à un supplément de dépense pour les jachères utilisées. »

7° *Impôt foncier et centimes additionnels* : 238 millions. Même observation que pour le loyer; pas d'accroissement de dépenses pour les jachères utilisées. »

8° *Autres impôts* : Prestations, 59 millions; impôts indirects supportés par l'agriculture, 300 : ensemble, 359 millions. Ne s'accroîtraient pas beaucoup par suite de l'utilisation des jachères Mémoire.

Le total des dépenses occasionnées par l'exploitation des jachères serait donc, en millions de francs, de 1,030

Contre un produit brut de 1,472

Soit un bénéfice (y compris l'intérêt du capital) de 442
ou de 22 1/2 p. 100 du capital supplémentaire évalué à 1,935 millions.

M. Tisserand, dans l'*Introduction à l'Enquête agricole de 1882*, balançait ainsi son compte général :

Production brute (a à e)	18,685
Déductions et charges (1° à 8°).	17,103
	1,582
Difference formant, en 1882, l'intérêt du capital d'exploitation (427 millions) et le bénéfice de l'exploitant	1,582

Ce bénéfice de 1882 aurait été réduit, dans une année moyenne, d'environ 600 millions. Il ne serait donc plus que de 982 millions. On voit que le bénéfice de l'utilisation des jachères pourrait l'accroître de 45 p. 100.

Il faut observer d'ailleurs que, dans cette hypothèse, les jachères ne seraient ni mieux ni plus mal cultivées que le reste du domaine agricole. Si on leur appliquait les engrais minéraux, il est permis de penser que moyennant une dépense supplémentaire de 360 millions environ, le produit net de ces jachères pourrait s'élever à plus de 500 millions.

K.

LE BÉTAIL EN 1882 ET SON DÉVELOPPEMENT POSSIBLE.

L'Enquête agricole de 1882 a constaté les existences et les poids vifs ci-après, pour l'ensemble des animaux de ferme, à la date du 30 novembre 1882 :

ESPÈCES.	NOMBRE de têtes.	POIDS vifs.	
		Mille kilogr.	Millions.
Chevaline	2,837,952	1,172,949	1,361.4
Mulassière	250,673	77,180	107.2
Asine	395,833	59,838	44.8
Bovine.	12,996,984	3,651,251	3,086.4
Ovine	23,809,433	645,795	571.9
Porcine	7,146,996	587,304	573.0
Caprine	1,851,134	46,114	30.7
	49,289,005	6,240,431	5,775.4

Si l'on répartit ce poids brut des animaux de ferme entre tous les hectares de la surface cultivée (moins les bois), on trouve une quotité de 178 à 179 kilogr. de bétail par hectare. C'est le calcul présenté dans l'*Introduction à l'Enquête agricole de 1882*. Mais une telle répartition du bétail, faite indistinctement entre les vignes et les cultures arborescentes, aussi bien qu'entre les terres labourables et les prés, ne paraît pas très plausible. J'ai cru devoir recommencer le calcul en ne répartissant le poids vif des animaux de ferme qu'entre les terres labourables et les prés ou herbages, soit 31,844,000 hectares (1).

La quotité moyenne de bétail par hectare est alors de 196 kilogr. pour toute la France, correspondant aux moyennes départementales suivantes :

275 à 331 kilogr. : Seine (331), Nord (312), Seine-Inférieure (308), Basses-Pyrénées (305), Finistère (291), Landes (290), Ariège (284), Pyrénées-Orientales (281), Hautes-Pyrénées (276), Calvados (276).

(1) Il faudrait seulement 31,414,000 hectares (J) : le nombre ci-dessus contient 429,700 hectares de jardins potagers et maraîchers que je n'ai pu éliminer.

225 à 275 kilogr. : Mayenne (260), Ain (252), Morbihan (252), Manche (245), Gironde (243), Maine-et-Loire (240), Haut-Rhin (238), Corrèze (237), Isère (237), Rhône (230), Dordogne (225).

175 à 225 kilogr. : Saône-et-Loire (221), Lot-et-Garonne (220), Nièvre (216), Jura (215), Ardèche (213), Haute-Garonne (210), Haute-Vienne (209), Haute-Saône (208), Côtes-du-Nord (207), Allier (205), Cantal (204), Ardennes (202), Lot (202), Alpes-Maritimes (201), Aisne (201), Loire-Inferieure (201), Eure (200), Pas-de-Calais (200), Aude (199), Puy-de-Dôme (199), Sarthe (197), Loire (197), Haute-Savoie (197), Ille-et-Vilaine (195), Doubs (194), Tarn (194), Vendée (194), Creuse (193), Haute-Loire (193), Oise (192), Savoie (192), Aveyron (192), Tarn-et-Garonne (189), Orne (187), Vosges (187), Bouches-du-Rhône (185), Somme (184), Deux-Sèvres (180), Gers (179), Seine-et-Marne (176).

125 à 175 kilogr. : Seine-et-Oise (170), Côte-d'Or (170), Drôme (169), Charente-Inférieure (166), Meuse (165), Meurthe-et-Moselle (164), Yonne (164), Eure-et-Loir (162), Charente (160), Gard (160), Loiret (155), Haute-Marne (152), Hérault (151), Marne (150), Indre-et-Loire (149), Indre (148), Vienne (142), Cher (139), Aube (139), Loir-et-Cher (132), Vaucluse (128).

65 à 125 kilogr. : Var (122), Lozère (122), Hautes-Alpes (115), Basses-Alpes (115), Corse (65).

Tableau récapitulatif.

CATÉGORIE.	DÉPARTEMENTS.	ÉTENDUE labourable et fourragère.	POIDS BRUT des animaux.	MOYENNE par hectare.
Kil. par hect.	—	Hectares.	Mille kilogr.	Kilogr.
275 à 331. . . .	10	2,639,096	778,588	295
225 à 275. . . .	11	3,812,578	923,887	242
175 à 225. . . .	40	15,566,790	3,086,679	198
125 à 175. . . .	21	8,603,780	1,328,667	154
65 à 125. . . .	5	1,221,878	122,610	100
France entière. .	87	31,844,122	6,240,431	196

Si l'on examine la composition de ces différentes catégories dans lesquelles les départements sont classés d'après l'importance du bétail, on a bien le sentiment que les différences observées résultent, pour une part notable, de l'état plus ou moins perfectionné de la culture, mais il paraît aussi très évident qu'elles doivent être attribuées, pour une assez grande part, aux qualités du sol; en sorte que des départements où l'habileté culturale est à peu près pareille peuvent se trouver dans presque toutes les catégories.

Dans ces conditions, si le chiffre de 500 kilogr. de bétail paraît pouvoir être atteint par la 1^{re} catégorie, dont la moyenne actuelle est aux environs de 300 kilogr., il semble qu'on ne devrait guère espérer qu'un accroissement proportionnel pour les autres, soit, par exemple, 400 kilogr. pour la 2^e catégorie, 333 kilogr. pour la 3^e, 250 kilogr. pour la 4^e, 167 kilogr. pour la 5^e, et en définitive, 325 kilogr., ou approchant, pour la France entière.

Dans l'hypothèse d'une amélioration générale de la culture en France, on pourrait alors admettre un accroissement moyen de 67 p. 100 pour toutes les catégories du cheptel vivant, soit, au total, de 3,850 millions.

En conservant la même proportionnalité entre les autres éléments du capital agricole (voir I), on aurait le développement suivant :

	ACTUELLEMENT.	AUGMENTATION supposable.	TOTAL.
Bâtiments ruraux	6,197	4,130	10,327
Cheptel vivant.	5,775	3,850	9,625
Matériel, fumier, semences.	2,770	1,850	4,620
Avances de culture pour engrais minéraux et main-d'œuvre.	Mémoire.	3,170	3,170 et mémoire.
Totaux.	14,742	13,000	27,742 et mémoire.

Quel serait le produit net à espérer d'une si grande amélioration de la culture céréale et fourragère en France ?

Il ne paraît pas possible assurément de l'évaluer, mais une observation est peut-être de nature à en donner une idée. Dans la note précédente (J), on a tâché de dresser le compte du produit net à espérer de l'utilisation des jachères : le produit net final n'est pas très différent du produit brut du cheptel vivant (viande, lait et laine), produit brut qui est lui-même évalué à la moitié de la valeur du cheptel.

En appliquant cette formule conjecturale au cheptel supplémentaire, indiqué ci-dessus pour 3,850 millions, on pourrait supposer un produit net final de 1,900 millions.

Dans le cas où les propriétaires, ayant contribué au tiers environ de la dépense du capital nouveau, bénéficieraient eux-mêmes d'un tiers de ce produit net, sous forme d'augmentation de loyer, la capitalisation des 600 millions qui en proviendraient, au taux de 3 p. 100, constituerait pour le domaine agricole (terres labourables et prés) une plus-value d'une vingtaine de milliards.

Ad. C.